



## Arrêté du Maire n°2022-17 portant nomination

des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) d'Airion

Le maire d'Airion. ,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 ,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à 3 le nombre des membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu l'avis du 27 mai 2020 informant les associations visées au dernier alinéa de l'article L 123-6 précité du renouvellement prochain des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu l'absence de propositions des associations précitées reçues en mairie, concernant leurs représentants,

Vu les deux démissions de Mme Sandrine RANGANATHAN et M. Denis SUCHET,

Vu le nouvel avis qui a été publié le 17 novembre 2022 pour les deux membres manquants,

Vu la candidature reçue par mail le 19 novembre 2022,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sébastien JASICA est nommé en qualité de membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale d'Airion

**Article 2.** - Mme le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée.

Fait à Airion, le 25 novembre 2022,

Le maire  


Copie : Sous-préfecture de Clermont